Lyon. Un Marocain et un Algérien en situation irrégulière, « défavorablement connus des services de police », arrachent la chaîne en or d’un touriste : 8 mois de prison avec sursis et OQTF avec assignation à résidence

02/04/2026 à 18h01



Mardi 24 mars 2026, vers 19h30, un groupe de touristes italiens se promenait rue Paul Bert, dans le quartier de la Guillotière, lorsqu’ils ont été abordés par deux individus.

Selon la police, l’un des suspects a engagé la conversation avec un touriste avant d’utiliser la “technique du judoka” aussi connu sous le nom de “technique du Karaté”, une méthode consistant à déséquilibrer la victime pour faciliter le vol. Pendant ce temps, son complice distrayait le reste du groupe. La victime ne s’est rendu compte que trop tard que sa chaîne en or venait de lui être arrachée. Les deux individus ont

alors pris la fuite.

Âgés de 18 ans, les deux hommes,”défavorablement connus des services de police, de nationalité algérienne et marocaine, en situation irrégulière sur le territoire Français.” Placés en garde à vue, ils ont nié les faits lors de leurs auditions. L’un des individus cachait la chaîne dans sa bouche.

Présentés en comparution immédiate le 27 mars 2026, les deux suspects ont été condamnés à huit mois de prison avec sursis. **Celui qui détenait la bombe lacrymogène s’est également vu interdire le port d’arme pendant cinq ans.**

En parallèle, la préfecture leur a notifié une obligation de quitter le territoire français, assortie d’une assignation à résidence.

Lyon Mag